



DOSSIER SPORTIF

ZONE DE QUALIFICATION

AMATEUR & AMATEUR FEMININE

SAISON 2017/2018

Dossier à retourner à Cindy Bonneville à l'adresse suivante : cindy.bonneville@ffe.com
FFE Compétition - Parc Equestre Fédéral - 41600 LAMOTTE

> RAPPELS REGLEMENTAIRES

REGLEMENT FFE DES COMPETITIONS Dispositions spécifiques Horse-ball

Art 2.3 - Organisation des épreuves

B - Compétitions suivies par les responsables de zones

Le responsable de zone gère la phase de qualification pour les régions dont il a la charge. Il est l'interlocuteur privilégié de la FFE.

Pour les phases qualificatives des :

- . Championnats Amateur,
- . Championnats Amateur Féminine,

Les responsables de zones :

- . organisent le calendrier avant la fin du mois de septembre,
- . est garant et valident le système sportif
- . anticipe et gère les éventuelles annulations et/ou report d'étapes et/ou de rencontres,
- . valident le lieu des rencontres et l'ouverture des DUCs,
- . veillent à l'enregistrement et au suivi des résultats,
- . gèrent et veillent à l'application et à l'enregistrement des sanctions,
- . veillent, en collaboration avec le ou les référent(s) d'arbitrage de sa zone géographique, au développement, au suivi et à la formation des officiels de compétitions.

Art 2.5 - Organisation des zones géographiques des phases qualificatives Amateur & Amateur Féminine

C - Responsables de zone

Pour chaque zone géographique, un responsable est nommé par la FFE au plus tard le 1er août. La liste des responsables est mise à jour chaque année et disponible sur www.ffe.com. Leurs missions sont détaillées à l'article 2.3 / B - C.

Les responsables de zones doivent faire parvenir à la FFE le « dossier sportif » de la zone de qualification dont ils ont la charge avant la fin du mois de septembre (document disponible sur www.ffe.com).

D - Référents d'arbitrage

Pour chaque zone géographique, un ou deux référents d'arbitrage doivent être identifiés par le responsable de zone ainsi que par la FFE. La liste des référents d'arbitrage est mise à jour chaque année et disponible sur www.ffe.com.

Leurs missions sont détaillées à l'article 2.3 / C.

Ils doivent notamment (en collaboration avec les responsables des zones) :

- . être présents sur la plupart des étapes de compétitions organisées sur leur zone géographique,
- . être garants du bon fonctionnement de l'arbitrage sur les étapes de compétitions de leur zone géographique,
- . être garants de l'harmonisation de l'arbitrage sur leur zone géographique en lien avec les directives d'arbitrage nationale,
- . assurer le développement, la formation et le suivi des officiels de compétitions sur leur zone géographique.



> INFORMATIONS GENERALES

. Zone de qualification :

Centre Ouest

Est

Ile de France

Nord

Normandie

Rhône Alpes

Sud Est

Sud Ouest

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

- Responsable de la zone (Nom et prénom) :

. Tél. : | | | |

. E-mail :

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

- Réfèrent d'arbitrage n°1 de la zone (Nom et prénom) :

. Tél. : | | | |

. E-mail :

- Réfèrent d'arbitrage n°2 de la zone (Nom et prénom) :

. Tél. : | | | |

. E-mail :

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

. Précisions sur de la gestion de la zone (organigramme interne, structures associatives, répartition des rôles....) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



> QUALIFICATIONS AMATEUR

. Nombre d'équipes participantes :

. Système sportif :

Championnat matches aller Championnat matches aller/retour Autre, précisez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

. Calendrier prévisionnel :

Dates	Lieux	Organisateurs



Date de fin des qualifications AMATEUR 2018 : dimanche 3 juin 2018 (max)
Classement SIF pris en compte au lundi 4 juin à minuit

Art 2.4 – Procédures

C - Amateur et Amateur Féminine

1. Calendrier, tirages au sort et DUC

Les phases qualificatives se déroulent d'octobre jusqu'au dimanche précédent la date de clôture des engagements des finales des championnats de France.

4. Résultats

Seuls les résultats enregistrés informatiquement sur le SIF peuvent être pris en compte pour établir le classement de la zone de qualification. Le classement définitif de la zone de qualification est celui enregistré sur le SIF à la date de clôture des engagements pour les finales des championnats de France.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

> QUALIFICATIONS AMATEUR FEMININES

. Nombre d'équipes participantes :

. Système sportif :

Championnat matches aller Championnat matches aller/retour Autre, précisez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

. Calendrier prévisionnel :

Dates	Lieux	Organisateurs



Date de fin des qualifications AMATEUR FEMININE 2018 : dimanche 13 mai 2018 (max)

Classement SIF pris en compte au lundi 14 mai à minuit

Art 2.4 – Procédures

C - Amateur et Amateur Féminine

1. Calendrier, tirages au sort et DUC

Les phases qualificatives se déroulent d'octobre jusqu'au dimanche précédent la date de clôture des engagements des finales des championnats de France.

4. Résultats

Seuls les résultats enregistrés informatiquement sur le SIF peuvent être pris en compte pour établir le classement de la zone de qualification. Le classement définitif de la zone de qualification est celui enregistré sur le SIF à la date de clôture des engagements pour les finales des championnats de France.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Fait à Le

Nom/Prénom